

DISTRIBUTION CARTES D'ACCES AUX DECHETERIES DE LA DRACENIE

« Que vous soyez particuliers ou professionnels, la CAD met à votre disposition 6 déchèteries et 3 centres de dépôts. L'accès est gratuit pour tous les particuliers domiciliés en Dracénie dans la limite de 3 tonnes par an (tous flux confondus). Au-delà de ce seuil, les apports restent autorisés mais deviennent payants au même titre que pour les professionnels. Un badge d'identification par foyer est remis gratuitement aux particuliers, il est valable dans tous les sites de l'agglomération. La demande de badge pour les particuliers peut être faite par courrier ou sur le site www.dracenie.com.

Les dépôts des commerçants, artisans ou entrepreneurs, domiciliés sur le territoire, sont payants dès le premier apport en fonction des types de déchets et de leur poids. Les professionnels doivent disposer au préalable du badge d'identification, **il s'obtient dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Square Mozart, à Draguignan.** Par ailleurs, les professionnels peuvent réalimenter leur compte sans se déplacer, en procédant par virement bancaire auprès du régisseur de la CAD.

Rapidité

Particuliers, professionnels, un badge bloqué ? Une erreur de pesée ? La plupart des problèmes rencontrés peuvent être résolus par simple appel auprès du régisseur (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au : 0 800 18 3413 (appel gratuit) ou 04.94.50.07 09.

Lieu de retrait des badges -

Hôtel communautaire – Square Mozart

A DRAGUIGNAN

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30